

ACTION URGENTE

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS. DEUX PALESTINIENNES EN DÉTENTION ADMINISTRATIVE

Khalida Jarrar, députée palestinienne, et Khitam Saafin, dirigeante d'une organisation de femmes, sont détenues sans inculpation ni jugement depuis 36 jours. Elles risquent toutes deux une détention illimitée sans inculpation ni jugement. Les ordres de mise en détention administrative émis à leur encontre peuvent être renouvelés indéfiniment et sans préavis.

Les dirigeantes palestiniennes de la société civile **Khalida Jarrar** et **Khitam Saafin** sont détenues sans inculpation ni jugement depuis le 2 juillet. Selon les avocats de l'association Addameer qui défendent les deux femmes, un chef militaire israélien a émis le 9 juillet un ordre de détention administrative d'une durée de de trois mois à l'encontre Khitam Saafin. La décision a été confirmée par un juge militaire le 12 juillet. Khalida Jarrar, députée, a quant à elle été placée le 12 juillet en détention administrative pour six mois, décision qu'un juge militaire a confirmée le 18 juillet. Bien que la durée maximale d'un ordre de détention administrative soit de six mois, ces ordres peuvent être renouvelés indéfiniment.

Ces deux femmes ont été arrêtées à leur domicile par des soldats israéliens au cours de raids menés avant l'aube le 2 juillet. Selon des témoins oculaires, à 3 h 30 ce jour-là, 40 à 50 soldats armés ont fait une descente au domicile de Khitam Saafin, à Beitunia (environs de Ramallah, Cisjordanie occupée), afin de l'arrêter. Le même jour, vers 4 heures du matin, l'armée israélienne a effectué un raid similaire pour appréhender Khalida Jarrar chez elle à Ramallah. Au cours du raid, les soldats ont également saisi le téléphone et la tablette de Khalida Jarrar, ainsi que le disque dur de son ordinateur.

Les deux femmes ont d'abord été emmenées au centre de détention militaire d'Ofar, près de Ramallah, puis transférées à la prison de Hasharon, en Israël, dans l'après-midi du 2 juillet. Le transfert des deux femmes à la prison de Hasharon est contraire au droit international humanitaire, en vertu duquel les personnes originaires des territoires occupés doivent être détenues dans ces territoires et non dans celui de la puissance occupante. Les autorités israéliennes accusent chacune des deux femmes d'appartenir à une organisation illégale, ce qu'elles nient toutes les deux.

Comme dans tous les cas de détention administrative, les « preuves » réunies contre Khalida Jarrar et Khitam Saafin sont secrètes, et ni elles ni leurs avocats ne sont autorisés à en prendre connaissance, ce qui va à l'encontre d'un des principes fondamentaux des normes relatives à l'équité des procès.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités israéliennes à libérer sans délai Khitam Saafin et Khalida Jarrar, ainsi que toutes les autres personnes en détention administrative, à moins qu'elles ne soient rapidement inculpées d'une infraction reconnue par le droit international et jugées de façon conforme aux normes internationales d'équité des procès ;
- engagez-les à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 19 SEPTEMBRE 2017 À :

Ministre de la Défense
Avigdor Liberman
Ministry of Defence
37 Kaplan Street, Hakiryat
Tel Aviv 61909, Israël
Courriel : minister@mod.gov.il
pniot@mod.gov.il
Fax : +972 3 691 6940

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Commandant des FDI pour la
Cisjordanie
Major-General Roni Numa
GOC Central Command
Military Post 01149, Battalion 877
Israel Defence Forces, Israël
Fax : + 972 2 530 5741 / + 972 2 530
5724

**Formule d'appel : Dear Major-General
Roni Numa, / Monsieur,**

Copies à :
Ministre de la Sécurité publique
Gilad Erdan
Kiryat Hamemshala
PO Box 18182
Jerusalem 91181, Israël
Fax : + 972 2 584 7872
Courriel : gerdan@knesset.gov.il
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS. DEUX PALESTINIENNES EN DÉTENTION ADMINISTRATIVE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Khitam Saafin, 54 ans, est la présidente de l'Union des comités de femmes palestiniennes, une organisation qui œuvre en faveur du développement économique et social des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elle milite ouvertement pour la libération économique, nationale et sociale des femmes palestiniennes depuis plusieurs dizaines d'années, tant au niveau local qu'international. Khitam Saafin est une éminente éducatrice et dirigeante de la société civile des territoires palestiniens occupés. D'après un membre de sa famille, le fils cadet de Khitam Saafin, âgé de 18 ans, a été convoqué à un entretien avec un agent des services israéliens de renseignement à la base militaire d'Ofer la dernière fois qu'il est rentré au domicile familial, en janvier, depuis Chypre, où il fait des études universitaires. Il a dû répondre à des questions portant sur ses opinions sociales et politiques, ses activités et celles de sa mère. Il semble que l'agent qui l'a interrogé soit le même que celui qui était présent lors de l'arrestation de Khitam Saafin, le 2 juillet.

Khalida Jarrar, 54 ans, est une députée palestinienne qui critique ouvertement l'occupation israélienne du territoire palestinien et la coopération entre l'Autorité palestinienne et l'armée israélienne en matière de sécurité. Elle est membre du conseil d'administration de l'association Addameer, une organisation de défense des droits humains, et du Haut comité national de coordination avec la Cour pénale internationale. Elle défend ardemment les droits des prisonniers palestiniens et de leurs familles. Depuis plusieurs décennies, Khalida Jarrar fait l'objet de harcèlement et d'actes d'intimidation de la part des autorités israéliennes. Elle est notamment sous le coup d'une interdiction de voyager depuis 1998. L'interdiction a été levée pendant quelques jours en 2010 pour lui permettre de se rendre en Jordanie, afin d'y passer des examens médicaux liés à une grave pathologie chronique dont elle continue à souffrir. Les autorités israéliennes ont indiqué à maintes reprises qu'elles la considéraient comme une menace pour la sécurité. Cependant, elles ne l'ont inculpée qu'en avril 2015. Khalida Jarrar a été arrêtée le 2 avril 2015 par des soldats israéliens à son domicile à Ramallah, en Cisjordanie occupée, et placée en détention administrative. Lors de l'audience consacrée à l'examen de sa détention administrative, le 15 avril 2015, le parquet militaire a retenu contre elle 12 chefs d'inculpation liés à son appartenance au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), un parti politique interdit, lui reprochant notamment d'avoir incité à l'enlèvement de soldats israéliens. Elle a nié catégoriquement cette accusation qui, selon ses avocats, était dénuée de fondement. À l'issue d'un procès inéquitable devant un tribunal militaire israélien, Khalida Jarrar a été déclarée coupable de quatre des chefs d'accusation, notamment d'incitation. Condamnée à de la prison ferme et à cinq ans d'emprisonnement avec sursis, elle a purgé 14 mois de sa peine et a été libérée en juin 2016.

La détention administrative de Palestiniens par Israël est une pratique répandue, et de très nombreux détenus et prisonniers palestiniens ont fait la grève de la faim pour dénoncer leurs conditions de détention et le fait qu'ils soient privés de liberté sans inculpation. La détention administrative – prétendument introduite à titre de mesure exceptionnelle pour incarcérer les personnes qui représentent un danger extrême et imminent du point de vue de la sécurité – permet aux autorités israéliennes de placer en détention des personnes soupçonnées d'infractions pénales sans passer par le système de justice pénale pour les arrêter, les inculper et les poursuivre en justice. Elle est aussi utilisée pour priver de liberté des personnes qui n'auraient jamais dû être arrêtées. Bien que la durée maximale d'un ordre de détention administrative soit de six mois, ces ordres peuvent être renouvelés indéfiniment. Amnesty International estime que certains des Palestiniens placés en détention administrative par Israël sont privés de liberté uniquement parce qu'ils ont exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association, et qu'ils sont par conséquent des prisonniers d'opinion.

En juin 2017, selon l'ONG israélienne HaMoked-Centre pour la défense de l'individu, on recensait 465 « détenus administratifs » incarcérés sans inculpation ni jugement par Israël.

Noms : Khitam Saafin, Khalida Jarrar
Femmes

